

Avis d'intention

(Article L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques)

Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du Snack-bar de la piscine de Bourg-lès-Valence

La Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo informe son intention, après avoir été saisie d'une demande spontanée d'autorisation du domaine public pour l'exploitation du snack-bar de la piscine de Bourg-lès-Valence, de délivrer ladite autorisation à Monsieur Charles ALAJJIAN du 29 juin au 30 aout, tous les jours de 11h à 19h, sous réserve qu'aucune autre manifestation concurrente n'intervienne.

Le montant de la redevance s'élève à 3 270 € sur la période autorisée.

Les opérateurs intéressés doivent se manifester, avant au plus tard le 03 juin 12h00 par écrit via l'adresse mail suivante :

marches@valenceromansagglo.fr

En précisant dans l'objet du mail qu'il s'agit d'une demande pour le dossier « AOT – **Snack-bar de la piscine de Bourg-lès-Valence** ».